

**Compte rendu des décisions prises lors de la  
48<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 25 novembre 2019**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve à l'unanimité</b>	<u>Approbation du procès-verbal de la 47<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u> Le procès-verbal de la 47 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal																		
<b>2</b>	<b>Prend acte</b>	<u>Révision du règlement local de publicité – débat d'orientation</u> de la tenue ce jour en séance, du débat sans vote portant sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité en cours de révision.																		
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Budget primitif 2020 – budget général – autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT</u> - d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2020, les dépenses nouvelles d'investissement 2020, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT, comme suit : <table border="1" style="margin-left: 40px; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant : TTC en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>Immob incorporelles</td> <td style="text-align: right;">66 700,00 €</td> </tr> <tr> <td>204</td> <td>Subvention d'équipement</td> <td style="text-align: right;">35 667,25 €</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Immob corporelles</td> <td style="text-align: right;">1 599 314,47 €</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Immob en cours</td> <td style="text-align: right;">48 750,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 750 431,72 €</b></td> </tr> </tbody> </table> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 lors de son adoption.	Chapitre	Intitulé	Montant : TTC en €	20	Immob incorporelles	66 700,00 €	204	Subvention d'équipement	35 667,25 €	21	Immob corporelles	1 599 314,47 €	23	Immob en cours	48 750,00 €		<b>TOTAL</b>	<b>1 750 431,72 €</b>
Chapitre	Intitulé	Montant : TTC en €																		
20	Immob incorporelles	66 700,00 €																		
204	Subvention d'équipement	35 667,25 €																		
21	Immob corporelles	1 599 314,47 €																		
23	Immob en cours	48 750,00 €																		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 750 431,72 €</b>																		
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2020</u> - de créer un nouveau tarif « consigne gobelet réutilisable » : 1 €/gobelet, applicable dès que la présente délibération sera rendue exécutoire. - de fixer la gratuité pour l'utilisation des nouvelles sanisettes installées fin novembre 2019. - de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2020 selon document détaillé ci-annexé.																		
<b>5</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Sarreguemines</u> - de fixer l'indemnité de conseil 2019 à 100 % du barème autorisé due à Monsieur Patrick CESTER, Trésorier Municipal de Sarreguemines. - l'indemnité est calculée annuellement par application du barème fixé par l'arrêté interministériel sus référencé, en fonction de la moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement des 3 derniers exercices comme suit : <table style="margin-left: 40px; margin-top: 10px;"> <tbody> <tr> <td>➤ sur les 7 622,45 premiers euros :</td> <td style="text-align: right;">3,00 %</td> </tr> <tr> <td>➤ sur les 22 867,35 euros suivants :</td> <td style="text-align: right;">2,00 %</td> </tr> <tr> <td>➤ sur les 30 489,80 euros suivants :</td> <td style="text-align: right;">1,50 %</td> </tr> <tr> <td>➤ sur les 60 979,61 euros suivants :</td> <td style="text-align: right;">1,00 %</td> </tr> <tr> <td>➤ sur les 106 714,31 euros suivants :</td> <td style="text-align: right;">0,75 %</td> </tr> <tr> <td>➤ sur les 155 449,02 euros suivants :</td> <td style="text-align: right;">0,50 %</td> </tr> </tbody> </table>	➤ sur les 7 622,45 premiers euros :	3,00 %	➤ sur les 22 867,35 euros suivants :	2,00 %	➤ sur les 30 489,80 euros suivants :	1,50 %	➤ sur les 60 979,61 euros suivants :	1,00 %	➤ sur les 106 714,31 euros suivants :	0,75 %	➤ sur les 155 449,02 euros suivants :	0,50 %						
➤ sur les 7 622,45 premiers euros :	3,00 %																			
➤ sur les 22 867,35 euros suivants :	2,00 %																			
➤ sur les 30 489,80 euros suivants :	1,50 %																			
➤ sur les 60 979,61 euros suivants :	1,00 %																			
➤ sur les 106 714,31 euros suivants :	0,75 %																			
➤ sur les 155 449,02 euros suivants :	0,50 %																			

		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ sur les 228 673,53 euros suivants : 0,25 %</li> <li>➤ sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros : 0,10 %</li> </ul> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, article 6225.</p>																																																																																																								
6	<p><b>Approuve à l'unanimité</b></p> <p><b>Autorise à l'unanimité</b></p>	<p><u>Décompte définitif de la DSP d'urgence 2018-2019 - périscolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le montant du solde reversé à la Ville de Sarreguemines par l'association des Francas de Meurthe et Moselle soit 240 304.82€</li> <li>- le Maire à signer le décompte définitif de la convention de délégation de service public</li> <li>- à émettre un titre de recette envers les Francas imputé à l'article 619, fonction 288</li> </ul>																																																																																																								
7	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Avenant n°2 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'appliquer la nouvelle loi tarifaire permettant d'offrir la gratuité des deux premières heures de stationnement aux usagers des parcs de stationnement du Carré Louvain et du Moulin pour la période du 28 novembre au 31 décembre 2019,</li> <li>- d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 1<sup>er</sup> janvier 2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin,</li> <li>- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe du Parc de stationnement 2019 par décision modificative, article 658-fonction 8225.</li> </ul>																																																																																																								
8	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Modification de l'AP/CP n°15 « Rénovation thermique – Contrôle et maîtrise des consommations dans les bâtiments publics »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet d'investissement suivant :</li> </ul> <p><b>AP/CP N°15 - RENOVATION THERMIQUE- CONTRÔLE ET MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX (ECOTRA16)</b></p> <p>Pour l'année 2019, le montant prévisionnel de dépense de cette autorisation de programme inscrit au budget primitif 2019 est de 162 000 €, conformément au tableau ci-après qui rend compte de son montant estimé, de sa répartition dans le temps, de son équilibre en recettes et en dépenses.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Détail technique de l'opération</th> <th>Montant de l'AP en euros</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Montants prévisionnels</b></td> <td>1 337 636,78</td> <td>280 004,00</td> <td>519 356,00</td> <td>320 350,00</td> <td>217 926,78</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Dépenses budgétées</b></td> <td></td> <td></td> <td>536 238,98</td> <td>463 107,22</td> <td><b>162 000,00</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses réalisées</td> <td></td> <td>159 857,57</td> <td>378 622,56</td> <td>408 602,43</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses annulées</td> <td></td> <td>-9 524,49</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses à reporter</td> <td></td> <td>16 882,98</td> <td>78 470,11</td> <td>54 504,79</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES DEPENSES</b></td> <td><b>1 337 636,78</b></td> <td><b>176 740,55</b></td> <td><b>457 092,67</b></td> <td><b>463 107,22</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Subvention Etat FNADT Appui à l'investissement local</b></td> <td>477 700,00</td> <td>347 700,00</td> <td>130 000,00</td> <td>213 018,79</td> <td>523 571,80</td> </tr> <tr> <td><b>Recettes budgétées</b></td> <td></td> <td>347 000,00</td> <td>292 263,89</td> <td>559 696,79</td> <td><b>0,00</b></td> </tr> <tr> <td>Recette réalisée</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>51 662,42</td> <td>125 379,62</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subvention à reporter</td> <td></td> <td>0,00</td> <td></td> <td>226 504,24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report</td> <td></td> <td>0,00</td> <td></td> <td>207 811,62</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Détail technique de l'opération	Montant de l'AP en euros	2016	2017	2018	2019	2020	<b>Montants prévisionnels</b>	1 337 636,78	280 004,00	519 356,00	320 350,00	217 926,78		<b>Dépenses budgétées</b>			536 238,98	463 107,22	<b>162 000,00</b>		Dépenses réalisées		159 857,57	378 622,56	408 602,43			Dépenses annulées		-9 524,49					Dépenses à reporter		16 882,98	78 470,11	54 504,79			Report							<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 337 636,78</b>	<b>176 740,55</b>	<b>457 092,67</b>	<b>463 107,22</b>				2016	2017	2018	2019	2020								2016	2017	2018	2019	2020	<b>Subvention Etat FNADT Appui à l'investissement local</b>	477 700,00	347 700,00	130 000,00	213 018,79	523 571,80	<b>Recettes budgétées</b>		347 000,00	292 263,89	559 696,79	<b>0,00</b>	Recette réalisée		0,00	51 662,42	125 379,62		Subvention à reporter		0,00		226 504,24		Report		0,00		207 811,62	
Détail technique de l'opération	Montant de l'AP en euros	2016	2017	2018	2019	2020																																																																																																				
<b>Montants prévisionnels</b>	1 337 636,78	280 004,00	519 356,00	320 350,00	217 926,78																																																																																																					
<b>Dépenses budgétées</b>			536 238,98	463 107,22	<b>162 000,00</b>																																																																																																					
Dépenses réalisées		159 857,57	378 622,56	408 602,43																																																																																																						
Dépenses annulées		-9 524,49																																																																																																								
Dépenses à reporter		16 882,98	78 470,11	54 504,79																																																																																																						
Report																																																																																																										
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 337 636,78</b>	<b>176 740,55</b>	<b>457 092,67</b>	<b>463 107,22</b>																																																																																																						
	2016	2017	2018	2019	2020																																																																																																					
	2016	2017	2018	2019	2020																																																																																																					
<b>Subvention Etat FNADT Appui à l'investissement local</b>	477 700,00	347 700,00	130 000,00	213 018,79	523 571,80																																																																																																					
<b>Recettes budgétées</b>		347 000,00	292 263,89	559 696,79	<b>0,00</b>																																																																																																					
Recette réalisée		0,00	51 662,42	125 379,62																																																																																																						
Subvention à reporter		0,00		226 504,24																																																																																																						
Report		0,00		207 811,62																																																																																																						

<b>Emprunt</b>	859 936,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Recette réalisée		0,00	0,00	0,00	
Emprunt à reporter		0,00	0,00	0,00	
Report		0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 337 636,78</b>	<b>0,00</b>	<b>51 662,42</b>	<b>125 379,62</b>	

9

**Décide à l'unanimité**

Décisions modificatives  
D'inscrire par voie de décisions modificatives (DM),

BUDGET PRINCIPAL							
Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant
16	R	I	01	1641	11FI	EMPRUNTS ET DETTES	5 200,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>							<b>5 200,00</b>
21	D	I	212	21312	12EN	CONSTRUCTION BATIMENTS SCOLAIRES	5 200,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>							<b>5 200,00</b>
013	R	F	288	619	12EN	RABAIS,REMISES,RISTOUR. OBTENUS SUR SERV. EXTER.	240 500,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>							<b>240 500,00</b>
65	D	F	01	657364 1	11FI	SUB AUX BUDGETS ANNEXES	16 700,00
011	D	F	01	6184	11FI	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	-16 700,00
011	D	F	01	6184	11FI	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	240 500,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>							<b>240 500,00</b>

BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT							
Chapitre	D/R	I/F	Fonction	Nature	Service	Libellé	Montant
74	R	F	8225	747	11FI	PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL	16 700,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>							<b>16 700,00</b>
65	D	F	8225	658	22PM	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	16 700,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>							<b>16 700,00</b>

10

**Prend acte**

Rapport annuel du Contrat de Ville de l'exercice 2018

de la présentation par M. l'Adjoint Jean-Claude CUNAT du rapport retraçant les actions de développement menées au titre de la Politique de la Ville.

11

**Décide à l'unanimité**

Actualisation du tableau de l'état des effectifs

-d'adapter le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERES	CREATIONS
Administrative	- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Technique	- 3 postes de technicien - 5 postes d'adjoint technique
Culturelle	- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe

			- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
		Animation	- 1 poste d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
		Police	- 2 postes de gardien-brigadier

12	Décide à l'unanimité	<u>Actualisation du tableau des effectifs 2019 – Conservatoire</u>								
		- de procéder aux suppressions et créations suivantes du tableau des effectifs :								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>FILIERE</th> <th>CREATIONS</th> <th>SUPPRESSIONS</th> </tr> <tr> <td></td> <th>Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019</th> <th>Avec effet au 26 novembre 2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Culturelle</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trompette), contractuel, 16/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (contrebasse), contractuel, 4/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 12/20<sup>ème</sup></li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trompette), contractuel, 13/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (contrebasse), contractuel, 5/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 13/20<sup>ème</sup></li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	FILIERE	CREATIONS	SUPPRESSIONS		Avec effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Avec effet au 26 novembre 2019	Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trompette), contractuel, 16/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (contrebasse), contractuel, 4/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 12/20<sup>ème</sup></li> </ul>
FILIERE	CREATIONS	SUPPRESSIONS								
	Avec effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Avec effet au 26 novembre 2019								
Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trompette), contractuel, 16/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (contrebasse), contractuel, 4/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 12/20<sup>ème</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (trompette), contractuel, 13/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (contrebasse), contractuel, 5/20<sup>ème</sup></li> <li>- 1 poste d'assistant d'ens. artistique (orgue-clavecin), contractuel, 13/20<sup>ème</sup></li> </ul>								

13	Décide à l'unanimité	<u>Contrat d'assurance groupe statutaire – aménagements des conditions au 01/01/2020</u>														
		- <b>D'ACCEPTER</b> la proposition du Centre de Gestion de la Moselle, à savoir l'augmentation du taux de cotisation de 1,38 % :														
		<p>➤ <b>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</b> : taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Liste des risques garantis</th> <th>Taux</th> <th>Franchise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Décès</td> <td>0,19 %</td> <td>NEANT</td> </tr> <tr> <td>Accident et maladie imputable au service</td> <td>1,19 %</td> <td>30 jours calendaires consécutifs</td> </tr> </tbody> </table> <p>➤ <b>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC</b> : taux maintenu jusqu'à l'échéance du contrat (31/12/2020)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Liste des risques garantis</th> <th>Taux</th> <th>Franchise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, maladie grave, maladie ordinaire</td> <td>0,88 %</td> <td>10 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au taux de l'assureur s'ajoute 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique annuellement à la masse salariale assurée.</p> <p>- <b>D'AUTORISER</b> le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la formalisation de la décision de l'assemblée délibérante concernant l'évolution des taux.</p> <p>- <b>DE PREVOIR</b> les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.</p>		Liste des risques garantis	Taux	Franchise	Décès	0,19 %	NEANT	Accident et maladie imputable au service	1,19 %	30 jours calendaires consécutifs	Liste des risques garantis	Taux	Franchise	Accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, maladie grave, maladie ordinaire
Liste des risques garantis	Taux	Franchise														
Décès	0,19 %	NEANT														
Accident et maladie imputable au service	1,19 %	30 jours calendaires consécutifs														
Liste des risques garantis	Taux	Franchise														
Accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, maladie grave, maladie ordinaire	0,88 %	10 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire														

14	Décide à l'unanimité	<u>Assurance risques statutaires – participation à la mise en concurrence du Centre de Gestion de la Moselle</u>	
		<p>- de charger le Centre de Gestion de la Moselle de lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,</p> <p>- <u>Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / temps partiel thérapeutique, disponibilité</li> </ul>	

d'office, invalidité

- ❖ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / temps partiel thérapeutique

- Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ❖ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- ❖ Régime du contrat : capitalisation.

A l'issue, de cette consultation, la collectivité conservera l'entière liberté de signer ou non les conventions qui leur seront proposées.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions d'assurances proposées par le Centre de Gestion fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- la Ville de Sarreguemines autorise le Maire à signer les conventions en résultant, étant précisé toutefois que, s'agissant d'une déclaration d'intention seulement, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion ne convenaient pas à la Ville de Sarreguemines, le Maire n'est pas dans l'obligation d'adhérer à ce contrat.

**15**      **Décide à l'unanimité**

Règlement du Marché de Noël – Mise en place de gobelets réutilisables

- d'adopter le règlement du Marché de Noël qui est complété par l'article 9 ainsi que la Charte d'utilisation
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer contrat avec les vendeurs de boissons pour la durée du Marché de Noël de manière à n'utiliser que des gobelets nettoyables et réutilisables

**16**      **Décide à l'unanimité**

Attribution de subventions - Ticket Sport Culture

- d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	252 €
Amis du Musée et des Arts	Archéologie Préhistoire	551 €
Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	2 150 €
ASSA	Athlétisme	1 262 €
Badminton	Badminton	3 084 €
Asso Basket	Basket	1 056 €
Boxing Club	Boxe	345 €
Cercle de Billard	Billard	551 €
Cercle Nautique	Natation	585 €
Club BB15003	Maquettes	232 €
Cercle d'Echecs	Echecs	2 134 €
Foyer culturel	Danse, informatique	2 832 €
Asso Gymnastique	Gymnastique	3 096 €
Judo Club	Judo	1 572 €
Karaté Club	Karaté	241 €
Kick Contact	Boxe	419 €
Asso Lutte	Lutte	100 €
Musique municipale	Musique	275 €
Patchwork Passion	Patchwork	344 €
Perche Soleil	Pêche	964 €
Radio Club	Radio	115 €
Rowing Kayak Club	Kayak	1 033 €
Rugby	Rugby	344 €
Sarreguemines Football Club	Football	597 €
Sarreguemines Jump	Equitation	459 €
Sprinter Club	Cyclisme	918 €

Taekwondo	Taekwondo	100 €
Ass Tennis	Tennis	1 205 €
Triathlon	Triathlon	184 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		27 000 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4212 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

17	Décide à l'unanimité	<u>Bourse au sport – versement des participations</u>
18	Décide à l'unanimité	<u>Sport – modification du bénéficiaire d'une subvention municipale</u>
19	Décide à l'unanimité	<u>Demande d'avances sur subventions 2020</u>
20	Décide à l'unanimité	<u>Attribution d'une subvention complémentaire à l'Amicale du personnel municipal et du CCAS « Entente, Loisirs, Amitié »</u>
21	Décide à l'unanimité	<u>Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2019</u>
22	Décide à l'unanimité	<u>Adhésion au Groupement de commandes pour les marchés d'assurance</u>
23	Décide à l'unanimité	<u>Convention de groupement avec la CASC pour l'achat de gaz</u>
24	Décide sous 1 opposition	<u>Résiliation amiable partielle du bail emphytéotique Ville / Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (C.A.S.C.) – Golf de Sarreguemines</u>
25	Décide à l'unanimité	<u>Etat des prévisions des coupes 2020 et état d'assiette des coupes 2021. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2020 en forêt communale</u>
26	Décide à l'unanimité	<u>Modification du périmètre de la Taxe d'Aménagement majorée du secteur créant la liaison entre la rue Sainte Marie et la rue de Ruffec</u>
		<u>Création d'un secteur où s'applique une Taxe d'Aménagement majorée - de la rue Eugène Jacques Schatz</u>

27	Décide à l'unanimité	<u>dans le secteur de l'IFSI -</u>
28	Décide sous 4 opposition	<u>Création d'un secteur où s'applique une Taxe d'Aménagement majorée rue de Bitche</u>
29	Décide à l'unanimité	<u>Modification du règlement d'attribution des aides du Fonds d'Intervention Architectural (FIA)</u>
30	Décide à l'unanimité	<u>Réorganisation parcellaire concernant les propriétés sises aux 166 et 168 rue du Maréchal Foch</u>
31	Prend acte	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT)</u> <u>Communication(s)</u>
32		<u>Divers</u> <i>Néant</i>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**

Céleste LETT  
Maire  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences  
Président de la Fédération Départementale  
des Maires de Moselle  
Député Honoraire